VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

QUOI FAIRE

Par Profil supprimé Postée le 05/08/2018 22:41

Sorti de cure le mm jour ré alcoolisation déni total menace de suicide quoi faire quel aide faut il comment faire accepter

---

Mise en ligne le 08/08/2018

Bonjour,

Nous pensons comprendre dans votre question qu'un proche s'est ré alcoolisé peu de temps après sa sortie de cure. Ce proche est dans le déni et peut tenir des propos suicidaires.

Nous manquons d'éléments de contexte pour vous faire une réponse qui corresponde le mieux à votre situation.

Nous pouvons émettre l'hypothèse que cette ré alcoolisation soit liée à un mal-être qui est resté présent et n'a peut-être pas été traité complétement lors de la cure.

Si un suivi est prévu suite à cette cure cela pourrait être le cadre adapté pour votre proche. Il pourrait être soutenu et faire part de ces émotions négatives qui l'auraient conduit à rechuter.

Les propos suicidaires doivent être pris au sérieux, si cette personne commet un passage à l'acte ou menace de le faire avec notamment une description de scénario il est impératif d'appeler le SAMU (le 15) et de rapporter au médecin que vous joignez les propos suicidaires nommés.

Si votre proche ne bénéficie plus de suivi à sa sortie de cure, il est possible pour lui de s'orienter vers un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Une équipe (médecin addictologue, psychologue, infirmier...) pourra l'aider à consolider son arrêt et le soutenir dans son mal-être.

Nous vous mettons des coordonnées de CSAPA sur Lille en fin de réponse.

Les CSAPA peuvent également vous conseiller et vous soutenir en tant que proche si la personne dont vous nous parlez refuse cette aide.

Si vous souhaitez échanger davantage de votre situation, vous pouvez contacter un de nos écoutants.

Nous sommes accessibles tous les jours, par téléphone au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) de 8h à 2h du matin ou par le tchat de notre site Alcool Info Service de 14h à Minuit.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CENTRE CSAPA BORIS VIAN

19 bis, avenue Kennedy
59000 LILLE

Tél : 03 20 15 85 35
Site web : www.epsm-al.fr
Accueil du public : Du lundi au vendredi (sauf le jeudi) de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 9h30 à 13h et de 15h30 à 19h
Substitution : Du lundi au vendredi (sauf le jeudi) de 8h à 12h30 et de 13h30 à 14h30, le jeudi 8h à 12h30. Tel : 03 28 07 26 80 / Fax :03 20 30 01 58
Consultat° jeunes consommateurs : Consultation jeunes usagers et familles du Centre Vernon Sullivan (juste à côté de Boris Vian) joignable au 03 20 31 28 89, du lundi au vendredi.
COVID -19 : mise à jour SEPTEMBRE 2022: respect du protocole sanitaire.

Voir la fiche détaillée

CSAPA CHU-LE PARI

57, boulevard de Metz
59037 LILLE

Tél : 03 20 44 59 46
Site web : www.lepari.fr
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Accueil du public : Consultations d'un médecin (interne) sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 11h (par précaution il est conseillé d'arriver entre 8 et 9h). Consultations sur rendez-vous de 8h à 16h30 du lundi au vendredi
Consultat° jeunes consommateurs : Exclusivement sur rendez-vous le Mercredi de 14h à 16h, en priorité pour les moins de 18 ans. Les 18/25 ans sont reçus en première intention au CSAPA lors des consultations du matin sans rendez-vous
Substitution : Délivrance du lundi au vendredi de 8h à 12h
COVID -19 : Mise à Jour Novembre 2022: respect du protocole sanitaire

Voir la fiche détaillée

SERVICE D'ADDICTOLOGIE HÔPITAL MICHEL FONTAN 2

1 rue André Verhaeghe
Hôpital Michel Fontan 2
59000 LILLE

Tél : 03 20 44 60 98
Site web : addictologie.chru-lille.fr/addictologie-fontan2/index.html
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h à 17h
COVID -19 : Mise à jour du Novembre 2022: sevrage en addictologie et en trouble alimentaire en jauge réduite. Masque obligatoire

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Il a recommencé à boire